

1808



DISCOURS  
PRONONCÉ PAR M. L'ÉVÊQUE  
DE DIJON,

À LA FÊTE PÉRIODIQUE DU 15 AOUT 1808.

MESSEIERS ET TRÈS-CHERS FRÈRES,

D'après le texte du décret qui nous rassemble, nous avons à célébrer, en ce jour solennel, deux fêtes à la fois : celle de saint Napoléon, patron de notre auguste Empereur, et celle du rétablissement du Culte public par le concordat. A ces deux fêtes se joint encore celle de la très-sainte Vierge, dont toute l'Eglise catholique chante aujourd'hui le glorieux triomphe.

Dans un premier discours, j'ai dû m'occuper de chacun de ces trois objets, et vous les présenter en détail selon leur dignité et



*Et. n. 1*

leur importance respectives. Je n'ai pu, en conséquence, qu'effleurer celui que le Gouvernement a principalement en vue, le rétablissement canonique et légal du Culte public; sujet d'un grand intérêt, que les circonstances actuelles me font un devoir de traiter à part.

*Il faut au peuple une religion, un culte public*, disoient politiquement, avant la révolution, quelques écrivains, prétendus philosophes, alors heureusement en très-petit nombre; *il le lui faut*, ajoutoient-ils, *pour le contenir dans la soumission aux autorités, et maintenir la tranquillité publique.*

Ce propos, entendu dans leur sens, est aujourd'hui répété par une infinité de gens de tout état, qui, pendant la révolution étant devenus riches ou aisés, se croient aussi devenus philosophes, et s'imaginent qu'on ne doit pas les compter parmi ces citoyens obscurs, qui, à leurs yeux, forment la classe populaire. Cette double illusion les conduit à penser que les exercices publics du Culte ne sont pas faits pour eux; ils dédaignent d'y participer et d'assister aux instructions de leurs Pasteurs. Quoique dépourvus des lumières qui leur sont nécessaires, ils s'en tiennent, pour leur conduite morale, à leurs propres conceptions. *La religion naturelle nous suffit*, disent-ils, *avec de bonnes lois.* En conséquence, ils ne veulent plus entendre parler de ce qui est au-dessus de leur audacieuse raison; et

prenant ainsi le ton et l'habitude de l'incrédulité philosophique, ils se font gloire d'y persévérer, quelquefois même jusqu'au lide la mort, au grand scandale de leurs concitoyens.

Témoins de ce malheur, le plus grand de ceux qui peuvent arriver aux hommes, mes Coopérateurs, ceux même des campagnes, viennent souvent en gémir avec moi. Ils me demandent par quels moyens ils pourront enfin parvenir à dessiller les yeux de ces malheureux imitateurs de nos prétendus esprits forts..... Vous n'en avez pas d'autre, leur ai-je répondu, puisqu'ils n'assistent pas à vos instructions ordinaires, que de mettre à profit les circonstances dans lesquelles vous pouvez les entretenir amicalement des grands motifs qui, aux yeux de la raison même, démontrent la nécessité d'un culte. Vous avez d'ailleurs une belle occasion de développer à leurs yeux ces puissans motifs, à la fête du 15 août, sans doute ils voudront y assister; et, s'ils sont fonctionnaires publics, ils le doivent. C'est d'abord sous ce point de vue que le Gouvernement désire que vous fassiez considérer à vos paroissiens le grand bienfait du nouveau concordat. Son vœu une fois rempli par de solides raisonnemens, vous pourrez, les années suivantes, remplir celui de la Religion par des preuves et des considérations d'une autre nature, immédiatement applicables au Culte catholique, qui est incontestablement celui de la grande majorité des Français.

( 4 )

Tel est aussi, M<sup>rs</sup>. et T. C. F., le plan que je me propose de suivre moi-même. Aujourd'hui je m'attacherai exclusivement à prouver, 1<sup>o</sup>. que le Culte public, considéré en général, est un devoir pour tous les hommes, sans exception; 2<sup>o</sup>. que l'accomplissement de ce devoir importe infiniment à la société. Les années suivantes, je tâcherai de faire sentir à nos modernes philosophes les écarts de leur raison trop peu éclairée, et le besoin qu'elle a d'une lumière plus éclatante et plus sûre, pour choisir prudemment, parmi les divers Cultes qui sont actuellement exercés dans notre patrie, celui qui est tout-à-la-fois le plus pur et le plus satisfaisant.

Pour le succès de mes foibles efforts, je mettrai toujours ma confiance, d'abord et sur-tout dans l'assistance de l'Esprit-Saint, que j'implore en ce moment; je compterai ensuite sur l'attention religieuse dont vous voudrez bien m'honorer.

PREMIÈRE PARTIE.

Si je n'avois à parler qu'à vous, mes chers Auditeurs, du culte que tous les hommes doivent à l'Être suprême, et du grand intérêt qu'ils ont à le lui rendre, je ne prendrois pas même la peine d'entamer la discussion, que je viens de vous annoncer. Mais je suis débiteur de ce genre d'instruction, malheureusement devenu indispensable, à tous ceux que la divine Providence a bien voulu confier à mes soins.

( 5 )

Je me plais à regarder les fidèles qui composent cet auditoire, et ceux à qui ce discours pourra être lu dans les autres églises de mon Diocèse, comme mes collaborateurs dans l'œuvre de mon apostolat. Tous les hommes, et mieux encore tous les Chrétiens, sont frères : ils doivent s'aider mutuellement à faire le bien. . . . D'ailleurs, un Evêque est, dans l'ordre religieux, ce qu'est, dans l'ordre social, le père d'une nombreuse famille, dont tous les membres lui sont chers. Il communique ses moyens d'instruction aux plus sages et aux plus judicieux de ses diocésains, qu'il considère comme les aînés de ses enfans, pour les mettre en état de s'en servir eux-mêmes, dans l'occasion, et de ramener dans la voie du salut leurs cadets qui s'égarerent. C'est ainsi qu'il les fait coopérer à sa paternelle administration.

Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne soyez tous pénétrés des deux grands motifs qui font à tous les hommes, sans exception, un rigoureux devoir de l'exercice du Culte. Vous reconnoissez tous l'*existence de Dieu* et l'*immortalité de l'ame*, fondemens de ce devoir sacré. Mais vous savez comme moi ( je le dis en gémissant ), vous savez tous qu'il est des hommes assez aveuglés par leurs habitudes vicieuses, pour penser le contraire. Hé! comment pourrions-nous croire autrement possibles, ces suicides fréquens, autrefois si rares, dont nous sommes, depuis quelques années, les

( 6 )

tristes témoins !!! Ah ! il n'est que trop vrai qu'il existe parmi nous des athées, des matérialistes, qui se font illusion sur ces deux vérités fondamentales. Il importe donc infiniment que j'en mette sous vos yeux les preuves démonstratives, pour que vous les mettiez sous les leurs dans l'occasion. Sans cela ils pourroient toujours vous dire, ainsi qu'à moi : *mais est-il bien certain, est-il bien démontré qu'il existe un Dieu, et que notre ame est immortelle?* . . . Posons donc d'abord ces deux premières bases de tous les raisonnemens que nous pouvons leur faire, pour prouver que l'exercice du Culte est le devoir de tous les hommes, et que ce devoir se lie étroitement à leurs plus chers intérêts personnels.

Nous avons d'abord, dans le spectacle de la nature, pour peu que nous voulions y réfléchir, une démonstration frappante de l'existence d'un Créateur. Nous l'avons, dans la profonde combinaison de toutes les parties de ce vaste univers ; dans l'admirable simplicité des grands moyens toujours efficacement employés à la conservation de ce superbe ouvrage ; et dans la parfaite correspondance des divers élémens qui le composent. . . . Si nous élevons nos regards vers le Ciel, nous découvrons l'invariable uniformité du mouvement périodique des planètes ; la brillante harmonie de tous ces globes célestes, de tous ces astres éblouissans qui y sont suspendus ; ce soleil surtout, immense et intarissable foyer de lu-

( 7 )

mière, sphère étonnante d'activité, ame du monde matériel, principe de la vie animale et de la végétation ; enfin cette ravissante beauté du firmament, dont le seul aspect annonce la gloire de celui dont il est l'ouvrage (1). . . . Si nous regardons immédiatement au-dessous des cieus, nous y apercevons les admirables effets de ce fluide intermédiaire dont notre globe est enveloppé ; l'air que nous aspirons et respirons alternativement, qui se renouvelle et s'épure sans interruption pour être toujours propre à vivifier le règne animal et le règne végétal. Nous admirons cette immense atmosphère, qui non-seulement sert de véhicule aux évaporations et aux exhalaisons de tous les corps terrestres que les rayons du soleil décomposent pour être ensuite employées à leur reproduction, mais qui sert encore à tempérer le trop grand éclat de lumière, qui éblouiroit nos yeux, et la trop grande chaleur qui brûleroit nos corps. . . . Si nous jetons les yeux autour de nous, la terre nous présente encore tout-à-la-fois, et le plus magnifique spectacle, et les plus touchantes preuves d'une bienfaisance infinie. Ces champs fertiles, ces vignobles précieux, ces bois touffus, ces superbes forêts, toute la nature vivante se reproduisant chaque année pour subvenir à tous nos besoins ; ces sources fécondes, placées à

---

(1) *Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.*

peu de distance les unes des autres, et formant par leur jonction des ruisseaux et des rivières qui arrosent les prairies et tous les territoires habitables; ces fleuves majestueux, à-peu-près également espacés, qui dans leur cours uniforme servent à transporter d'un lieu dans un autre tous les objets de fabrique ou de consommation; enfin ces vastes amas d'eau, ces réservoirs immenses, les lacs, les golfes et les mers, où se rendent toutes les rivières, qui reçoivent toujours et ne débordent jamais, et sur lesquels des villes flottantes, des armées nombreuses, sont transportées par les vents de l'un à l'autre hémisphère..... Je vous le demande, Messieurs, je le demande à tout homme de bonne foi : est-il possible, pour peu qu'on mette d'attention à considérer cette superbe organisation de l'univers, de ne pas y reconnoître l'ouvrage d'une intelligence, d'une sagesse, d'une puissance et d'une bonté infinies? Et n'est-il pas évidemment absurde de l'attribuer au hasard, selon la pensée ou plutôt la fiction d'un ancien philosophe en délire?

Mais supposons pour un moment que, dans leur aveugle obstination, nos modernes athées ne se rendent pas à cette preuve physique de l'existence d'un Créateur, sous le spécieux prétexte que l'esprit humain ne connoissant point assez les causes et les effets dans cet ordre de choses, il est permis de révoquer en doute l'acte de la création, qui d'ailleurs, disent-ils, est

inconcevable. Voici une démonstration métaphysique, parfaitement à la portée de tout le monde, très-facile à saisir par sa simplicité et sa brièveté même, qui leur rend tout subterfuge impossible. Je réclame ici, Messieurs, toute votre attention.

Ou reconnoissez, leur dirons-nous, qu'il existe un être éternel; ou déclarez que tous les êtres ont eu un commencement : il n'y a point de milieu entre cette alternative. Or, si tous les êtres ont eu un commencement, c'est une nécessité de reconnoître ou de supposer qu'il y a eu un temps, un instant au moins, où il n'en existoit aucun. Mais dans cette hypothèse, le monde que nous habitons n'existeroit pas : je dis plus; son existence eût été impossible. En effet, se fût-il créé lui-même? mais la création est une action; et il faut être avant que d'agir.... Le monde, qui n'existoit pas, n'a donc pu être son propre créateur : cela est évident..... Eût-il été créé par un autre? mais, vous supposez que dans cet instant il n'y en a aucun. Toute création, dans cette hypothèse, eût donc été impossible. Il n'y a donc point eu d'instant sans être. Tous les êtres n'ont donc pas eu un commencement. Il y en a donc un qui a toujours existé par sa propre nature; et cet être éternel est nécessairement créateur de tous les autres..... Voilà, M. F., l'existence de Dieu démontrée à l'esprit humain *mathématiquement*, si je puis m'exprimer ainsi. L'imagination la plus orgueilleuse et la

plus fertile en subtilités ne pourra jamais rien objecter de solide ou de spécieux contre ce raisonnement, dont les conséquences, indivisiblement enchaînées, ne lui laissent aucun moyen d'évasion.... Il ne reste plus aux athées qu'à dire, avec Epicure, que la matière est éternelle, et que la superbe organisation de l'univers est le résultat du concours fortuit des atomes. Mais je croirois abuser de votre attention, Messieurs, en réfutant une aussi évidente absurdité.... Je passe donc aux preuves de l'immortalité de l'ame, second motif qui prouve tout-à-la-fois, que tous les hommes doivent un culte au Créateur, et qu'il est de leur intérêt personnel de lui rendre cet hommage.

Les preuves de cette seconde vérité ne sont pas du genre de celles de la première : elles ne peuvent être que *morales*, et *sentimentales*. Mais elles n'en sont pas moins propres à convaincre tout homme judicieux et de bonne foi. Vous allez, Messieurs, en être les juges.

Considérons d'abord que les philosophes les plus éclairés, tant anciens que modernes, ont proclamé dans leurs écrits l'immortalité de l'ame. Outre le témoignage de Phérocide et de Pythagore, universellement reconnus par les historiens pour professeurs de cette doctrine, je citerai d'abord celui de Socrate. .... « J'espère, dit-il dans le Phædon, j'espère qu'il y aura encore quelque chose après la mort; et que, comme on le dit depuis long-temps, la vie future sera meilleure

pour les hommes vertueux que pour les méchans. »

Je citerai ensuite le témoignage de Platon : voici ce qu'on lit dans sa 7<sup>e</sup>. épître : « L'on doit croire aux opinions anciennes et sacrées, qui enseignent que l'ame est immortelle; et qu'après cette vie elle sera jugée, et punie sévèrement, si elle n'a pas vécu comme il convient à un être raisonnable. »

Je citerai encore celui de Tullius Cicéron : voici comment il s'exprime sur cette importante matière dans ses Tusculanes : « Phérocide est le premier qui ait enseigné l'immortalité de l'ame; mais les philosophes avant lui avoient cette opinion..... L'esprit humain, extrait de l'esprit divin, ne peut être comparé qu'à Dieu lui-même. Telle est sa nature et sa force, qu'il sent bien qu'il ne peut s'abandonner lui-même : d'où l'on doit conclure qu'il est immortel. »

On ne peut rien citer de plus positif que ces témoignages des philosophes anciens.... Quant à ceux des modernes, je pourrois accabler de leur multitude nos matérialistes, s'il m'étoit permis d'oublier que ce n'est point ici un traité que je fais, mais un discours que je prononce. Il me suffira de leur opposer l'opinion de ceux qu'ils estiment, de ceux sur-tout qui paroissent avoir acquis le plus de célébrité.

« La doctrine de l'immortalité de l'ame, dit milord Bolimbroke dans le 4<sup>e</sup>. volume de ses œuvres en anglais, la doctrine de l'im-

mortalité de l'ame et de l'état futur de récompenses et de châtimens, paroît se perdre dans les ténèbres de l'antiquité. Elle précède tout ce que nous savons de certain. » Tel est l'hommage qu'il rend à cette vérité: il déclare que de tout temps elle a été reconnue.

« Qu'on détruise successivement les moyens de sensation, dit l'illustre Buffon dans son *Histoire naturelle*, en parlant de l'homme moral, l'ame n'en existera pas moins : ces fonctions extérieures subsisteront, et la pensée se manifestera toujours... Notre ame est donc impérissable. » C'est la conclusion qu'il tire d'une longue suite de raisonnemens péremptoirs par lesquels il démontre la spiritualité et l'immortalité de notre ame.

« Quand l'union du corps et de l'ame est rompue, dit le célèbre auteur d'Emile, au 4<sup>e</sup>. livre de cet ouvrage, je conçois que l'un peut se dissoudre, et l'autre se conserver. Pourquoi la destruction de l'un entraîneroit-elle celle de l'autre? Au contraire, étant de nature différente, ils étoient, par leur union, dans un état violent; et quand cette union cesse, ils rentrent tous deux dans leur état naturel. La substance active et vivante regagne toute la force qu'elle employoit à mouvoir la substance passive et morte. Hélas! je ne le sens que trop par mes vices : l'homme ne vit qu'à moitié durant cette vie; et la vie de l'ame ne commence qu'à la mort du corps. »

Cette uniformité de doctrine des plus célèbres philosophes, anciens et modernes, sur l'immortalité de notre ame, doit être d'un grand poids aux yeux de nos matérialistes. Sans doute ils n'ont pas la ridicule prétention d'être plus éclairés et plus judicieux que leurs maîtres. Or, ceux-ci ont compris et déclaré que l'intelligence dont nous jouissons appartient à une substance spirituelle. Ils ont compris et déclaré que cette substance, unie à notre corps, étant d'une nature différente, ne doit pas mourir avec lui. Ils ont compris et déclaré que le monde est fait pour les hommes, et les hommes pour Dieu; que comme il est leur premier principe, il doit être leur dernière fin; et que lui-même ne pouvant jamais finir, les ames qu'il a créées pour le connoître et l'aimer, ne finiront jamais. C'est ainsi, M. F., c'est ainsi que l'immortalité de l'ame se lie, par sa spiritualité, à l'existence du Créateur : c'est ainsi que ces trois vérités fondamentales s'enchaînent par la raison.

Cet enchaînement devient plus sensible encore par la considération de l'immense capacité des facultés de l'ame, que rien de créé ne sauroit remplir. En effet, rien dans ce monde ne peut satisfaire complètement, ni notre esprit par les conceptions, ni notre cœur par les jouissances : l'un peut et veut toujours voir au-delà de ce qu'il connoît; l'autre désire toujours au-delà de ce qu'il possède. Plus nos idées et nos possessions

s'étendent et se multiplient, plus l'horizon ultérieur s'agrandit à nos yeux. Tel Alexandre, après ses immenses conquêtes, se trouvoit encore, dit un poète latin, resserré et malheureux dans la vaste enceinte de l'univers, *aestuât infelix angusto in limite mundi*. Si donc rien ne peut rassasier entièrement les facultés de notre ame dans cette vie, nous devons en attendre une autre : si rien de tout ce qui est créé ne peut combler nos désirs, nous devons conclure que nous sommes faits pour jouir de l'être incréé, qui, seul infini dans ses perfections, peut suffire à notre intelligence; qui seul infiniment aimable sous tous les rapports, peut remplir la capacité de notre cœur. Non, non, il n'est ni permis, ni possible de penser qu'il se joue de ses foibles créatures, en faisant naître irrésistiblement en elles un désir, un besoin, qu'il ne veut pas satisfaire. Cette opinion seroit tout-à-la-fois un blasphème et une absurdité; puisqu'elle est évidemment inconciliable avec l'idée d'un être essentiellement juste et bon.

Elle l'est également avec celle d'un être puissant et sage. Car tout a un but, tout est en proportion dans les ouvrages de sa puissance et dans les combinaisons de sa sagesse. La grandeur des moyens qu'il emploie annonce à coup sûr celle de la fin qu'il se propose. Ainsi, puisque les facultés qu'il a données à l'homme sont telles qu'il n'y a que lui-même qui puisse en combler la mesure, il est clair que ce n'est que par la

jouissance de lui seul qu'il veut nous rendre parfaitement heureux. Il a donc destiné notre ame à le connoître et à l'aimer par une intime manifestation de ses attributs infinis. Il ne veut donc pas l'anéantir lorsqu'elle cessera d'être unie à notre corps.

Eh! combien d'autres motifs n'avons-nous pas de penser que nous sommes nés pour Dieu!... Cet élan sublime et spontanée qui nous porte vers lui, comme vers notre centre naturel, lorsque nous réfléchissons sur les glorieux caractères qui nous distinguent des simples animaux; et sur-tout lorsque la satiété, produite par une coupable satisfaction de nos sens, dépose au fond de notre ame ces salutaires remords qui nous font rougir de notre dégradation.... et cet appel à sa justice que nous ne manquons jamais de former subitement dans toutes les circonstances où nous devenons les victimes de la fureur, ou lorsque nous sommes témoins de quelqu'atrocité commise envers nos frères.... et cette confiance naturelle et filiale, qui nous fait toujours réfugier dans son sein paternel, lorsque nous nous trouvons tout-à-coup dans quelque pressant danger... et ces cris de nos cœurs, que nous poussons vers lui, ces prières et ces vœux que nous lui adressons, lorsque devenus malheureux, et ne voyant rien autour de nous qui puisse nous rendre le bonheur, nous reconnoissons enfin que c'est en lui seul que nous devons mettre notre dernière espérance. Ah! c'est sur-tout dans ces momens précieux

de nos besoins réels et urgens, que l'image du grand Être consolateur vient se présenter à notre esprit, et que dans une conviction intime nous proclamons spontanément ces grandes vérités : *il existe un Dieu ; il nous a créés pour lui ; notre ame est donc immortelle : nous serons donc, ou éternellement heureux, si nous accomplissons dans cette vie la volonté de notre Créateur ; ou éternellement malheureux, si nous nous obstinons à ne faire que la nôtre.*

D'ailleurs, Messieurs, sans la croyance commune et innée de ces vérités fondamentales et de leurs conséquences nécessaires, quelle pourroit être la base de la raison universelle? et comment auroient pu se fixer et devenir uniformes les idées générales du bien et du mal, de la vertu et du vice, du juste et de l'injuste, s'il n'étoit pas donné à tous les hommes de concevoir que leur ame est immortelle, et qu'après cette vie ils auront un Dieu pour juge? Hélas! il se commet dans le monde tant de forfaits inaperçus; la justice humaine est réduite, dans ses effets, à si peu de chose; et il est si facile d'ailleurs d'échapper à ses regards, que si on n'avoit à craindre après la mort aucun vengeur du crime secret, si on ne croyoit à aucun rémunérateur de la vertu ignorée, toute la morale ne seroit plus à nos yeux qu'un chaos ou une chimère; le devoir sacré de soumission aux lois, un joug odieux; et le gouvernement même le plus sage, l'empire du plus fort.

Voilà, mes chers Auditeurs, des motifs frappans, des raisonnemens victorieux que vous pouvez faire valoir dans l'occasion, à l'égard des matérialistes obstinés. Et s'il le faut encore, rappelez-leur celui dont je dédaigne moi-même de faire usage dans ce discours, l'exemple, décisif pour eux, de ces hommes de génie qu'ils estiment tant, de ces membres célèbres de l'assemblée nationale appelée *convention*, qui crurent devoir proclamer eux-mêmes très-solennellement les deux grandes vérités dont il s'agit ici, *l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame.*

Ces deux vérités fondamentales une fois reconnues, on ne peut plus douter que le Culte, considéré en général, ne soit un devoir pour tous les hommes. Il me reste à prouver maintenant que l'accomplissement public de ce devoir importe infiniment au bon ordre de la société.

#### SECONDE PARTIE.

L'homme créé par l'Être infiniment bon, a reçu de lui ses facultés intellectuelles pour reconnoître et adorer ses perfections infinies, pour se pénétrer des sentimens qu'elles font naître, et conformer à ces sentimens toute sa conduite morale. Ainsi la connoissance de Dieu conduit l'homme à la religion; la religion le détermine au culte; et les exercices du culte lui servent à régler ses mœurs, pour mériter de parvenir un jour à sa haute destination. Telle est la

marche de ses facultés morales, et tel est l'ordre de ses penchans, tant qu'il reste dans la nature. S'il en sort; s'il oublie que c'est à son innocence qu'est attaché son bonheur; il devient coupable et malheureux..... Cette observation préliminaire, profondément réfléchie, suffiroit seule pour nous convaincre que le Culte public est, dans l'ordre social, de la plus haute importance.

Aussi n'y eut-il jamais de nation qui en ait été entièrement dépourvue. « Parcourez, disoit le sage et judicieux Plutarque à un sectateur de la doctrine d'Epicure, parcourez tous les pays de la terre : vous trouverez des villes sans fortifications, sans lois, sans belles-lettres : vous trouverez des hordes de sauvages qui n'ont pas même des chaumières pour se loger, non plus que des vêtemens pour se couvrir. Mais ce que vous ne trouverez nulle part, ce sont des hommes réunis en société, sans l'idée d'une religion et d'un culte. »

Cette idée est donc innée dans tous les hommes : tous, sans exception, doivent rendre hommage à leur Créateur, et un hommage public, tant pour sa gloire que pour leur édification mutuelle. Cette publicité du culte est le cri universel de tous les auteurs moralistes. Lisez, dirons-nous à nos philosophes modernes, lisez les écrits de ceux que vous estimez le plus par leurs *opinions libérales* (comme il vous plaît de les appeler); lisez Machiavel lui-même, qui avoit si peu de religion; et vous n'au-

rez plus aucun doute à cet égard. Ce philosophe, après avoir cité en preuve de la grande utilité d'un culte public national, les plus frappans exemples, tirés de l'histoire romaine, et sur-tout celui de Numa, conclut sa discussion en ces termes : « Il est donc du devoir des princes et des magistrats de maintenir dans sa pureté fondamentale la religion qu'on suit dans leurs états. Il leur sera facile d'avoir par ce moyen des peuples religieux, et, *par une conséquence nécessaire* (remarquez bien, M. F., cette expression), et par une conséquence nécessaire, de faire régner parmi eux la paix et toutes les vertus (2). » Voilà la cause et l'effet bien clairement indiqués à nos contempteurs du culte public, qui n'y assistent jamais. Ce témoignage, qu'ils ne récuseront pas sans doute, me dispense de leur en rapporter d'autres.

Comment donc peut-il se faire qu'ils ne sentent pas, sur-tout s'ils sont fonctionnaires publics d'un Gouvernement qui veut le Culte, puisqu'il le rétablit; comment, dis-je, ne sentent-ils pas qu'ils manquent essentiellement à leur devoir, en n'assistant point à ses exercices? Peuvent-ils se dissimuler qu'ils contrarient son vœu, au lieu d'y concourir, comme ils le doivent? Peuvent-ils se dissimuler que par cela seul ils donnent un funeste exemple à leurs administrés ou à leurs juridiciales, qui ne man-

---

(2) Nouvelle traduction, liv. I, ch. II.

quent pas de le citer dans l'occasion? *Voyez, disent-ils entr'eux, voyez tels et tels, gens distingués par leur éducation, par leurs lumières, par leur probité même : ils n'assistent point aux exercices publics de la religion ; sans doute parce qu'ils ne croient pas que ce soit un devoir sacré, comme le prétend notre Pasteur ; car il est difficile de se persuader que des hommes probes, que des hommes d'honneur s'avalissent publiquement jusqu'à mettre leur conduite personnelle en contradiction avec leur croyance. Non, non, encore une fois, ils ne croient pas que l'assistance au culte public soit un devoir.... Or, ils sont plus éclairés et plus judicieux que nous...* Tel est, n'en doutez pas, mes chers Auditeurs, tel est le langage qu'ils tiennent, et le raisonnement qu'ils font. Ah ! si, comme moi, vous étiez dans le cas d'être exactement informés des funestes effets que produit l'exemple de l'abandon du culte, soit de la part des personnes en place, qui d'ailleurs sont irréprochables dans l'exercice de leurs fonctions, soit de la part des chefs de famille qui ont une réputation de probité ; vous en gémiriez devant Dieu, comme chrétiens, et devant les hommes comme citoyens. Sous le premier rapport, vous ne pourriez voir de sang froid la belle morale de l'évangile totalement ignorée de cette jeunesse licencieuse qui dédaigne les instructions des Pasteurs : sous le second, vous verriez avec douleur la soumission

aux lois, la subordination des administrés aux administrateurs, des enfans aux pères, des domestiques aux maîtres, si fortement recommandées par cette morale divine, méconnues de tous ceux qui, enhardis par ces funestes exemples, abandonnent les exercices publics de la Religion.

C'est, sans doute, par toutes ces considérations à la fois, que l'un des Préfets de l'Empire a cru devoir, cette année même (3), adresser à MM. les Membres du conseil de préfecture, Secrétaire général, Sous-Préfets, Maires et Adjoints de son département, une circulaire imprimée, dans laquelle, après avoir cité l'exemple qui leur est donné, relativement aux exercices du Culte, par le Chef de l'Etat, les Princes et les grands Dignitaires de l'Empire, il leur dit « qu'il convient qu'aux grandes fêtes de l'année et à celles conservées par le concordat, ils assistent, ainsi que lui-même, à la grand'messe de leurs paroisses respectives, revêtus du costume de leurs fonctions, et qu'ils occupent dans les églises les places distinguées qui leur sont attribuées par le 47<sup>e</sup>. article organique du concordat. »

*Verba movent, exempla trahunt*, dit judicieusement un poète : les discours peuvent toucher ; mais les exemples font plus encore, ils entraînent. D'après cette vérité que confirme l'expérience de tous les siècles, pourquoi ne vous citerois-je pas celui d'un

(3) C'est le Préfet d'Indre et Loire (Tours.) Sa circulaire est du mois d'avril 1808.

autre Magistrat, qui a édifié tous les habitans d'une des principales villes de mon Diocèse. Au mois de mai dernier, un Officier d'un grade supérieur tombe dangereusement malade. Les personnes qui sont autour de lui craignent, et le Pasteur hésite de lui apprendre le danger où il se trouve. Le vertueux Magistrat s'en charge lui-même; il invite le malade à profiter en ce moment des secours de la Religion. Celui-ci, qui n'avoit point abandonné, comme tant d'autres, les exercices du Culte, l'écoute avec reconnaissance; il fait de suite appeler son Pasteur, reçoit avec piété les sacremens, et meurt le surlendemain..... C'est ainsi, Messieurs, que vous avez vu, il y a deux ans, le Maire de cette ville, et dans ces derniers jours le Général qui y commandoit la 18<sup>e</sup>. division, terminer leur vie édifiante.... Puissent ces exemples récents, donnés par les principaux fonctionnaires des deux départemens qui composent mon Diocèse, ouvrir enfin les yeux à nos prétendus philosophes! Puissent-ils en profiter, du moins au lit de la mort! (4)

(4) Tous les jours des philosophes du plus grand mérite en donnent de semblables. Tel le savant M. de Sainte-Croix, membre de l'institut. « Il y est descendu, a dit le président de sa classe, dans le discours qu'il a prononcé sur sa tombe le 13 avril dernier; il y est descendu avec la résignation que la Religion seule donne: il est mort en sage et en chrétien.... Puisse le Ciel, en qui son ame eut une confiance entière, l'avoir rejoint à tous les objets de son amour, et lui avoir fait trouver dans cette éternité qui vient de commencer pour lui, le prix de soixante années de vertus! »

Mais, en citant ces traits qui échappent à mon zèle, et qui ne regardent que le Culte catholique, je sens qu'ils pourroient me reprocher de perdre de vue l'objet particulier de ce discours, qui est le Culte public, *considéré en général*. J'y reviens, après cette courte digression, qu'ils voudront bien me pardonner.

Ils se retranchent toujours sur la prétendue inutilité *pour eux-mêmes*, des exercices publics du Culte, dont ils se plaisent à croire que le rétablissement légal n'est qu'une mesure politique, et qui n'est bon à leurs yeux que pour ce qu'ils appellent *le peuple*. *La religion naturelle*, disent-ils, *n'a besoin ni de temples, ni d'autels, ni de Ministres intermédiaires entre le Ciel et nous: elle suffit, avec de bonnes lois, du moins aux hommes éclairés et judicieux*.... Quelles présomptueuses, quelles pitoyables assertions!!! Philosophes d'un jour! si vous aviez lu du moins l'histoire des plus célèbres nations; si vous aviez sur-tout médité, avec de profonds écrivains moralistes, sur l'identité des facultés intellectuelles de chaque individu, vous auriez compris que, dans une nation civilisée, il ne peut exister, en fait de morale, qu'une très-petite différence entre un homme et un autre, malgré la diversité de leur éducation; et vous ne seriez pas maintenant exposés à rougir d'une allégation aussi frivole, qui nous donne la juste mesure de vos prétendues lumières et de votre préten-

du jugement..... *La religion naturelle*, dites-vous, *suffit avec de bonnes lois*..... Mais les Spartiates, les Lacédémoniens, avoient, comme vous, la *religion*, ou pour parler plus exactement, *la loi naturelle*; elle étoit gravée dans leur cœur comme dans les vôtres; et cependant Lycurgue, leur législateur, qui en savoit autant que vous, sans doute, regarda, dans ses lois mêmes, le culte public comme partie constituante de leur éducation.... Les Romains avoient aussi ce que vous appelez *la religion naturelle*; et Numa leur donna de bonnes lois : néanmoins il ne parvint à les civiliser et à leur donner des mœurs, que par les exercices d'un culte solennel.... Les Chinois avoient également cette prétendue religion avec des lois sages; et cependant Confucius, que les historiens appellent le père des philosophes de cette nation, ne crut pouvoir faire cesser les désordres dont elle étoit le théâtre, que par un code et un culte religieux.... Oseriez-vous donc préférer votre mince philosophie à celle de ces fameux législateurs?... Or, voici les principes lumineux et incontestables de leur législation, lesquels s'appliquent, non pas seulement *au peuple*, comme vous le dites, mais aux citoyens de tous les états et de toutes les conditions.

L'homme, composé d'un corps et d'une ame, par conséquent, esprit et matière tout-à-la-fois; doué d'intelligence, mais exposé à l'erreur; l'homme, d'une part, élevé

vers le Ciel par sa pensée, de l'autre courbé vers la terre par ses besoins, ne peut absolument se suffire à lui-même. Pour maintenir sa dignité et n'être pas confondu par sa conduite morale avec les vils animaux, il lui faut, dans sa jeunesse sur-tout, de bons préceptes et de bons exemples. Il a besoin, de temps en temps, d'instructions qui lui rappellent ses devoirs, de conseils qui le dirigent dans ses actions, de secours même surnaturels qui l'aident à faire le bien, et qu'il doit demander à son Créateur avec humilité et confiance. En un mot, il a besoin d'un Culte réglé et permanent, qui parle tout-à-la-fois à ses sens, à son esprit et à son cœur; sans cela il est inévitablement exposé à devenir immoral et impie. Voilà ce que pensoient les législateurs philosophes que j'ai cités, et ce qu'ont pensé après eux tous les partisans de la véritable philosophie qui se sont occupés d'une sage législation. Tous ont donné pour base à leurs édifices politiques et moraux, un Culte religieux et public.

Aussi le Grand NAPOLÉON en a-t-il bien senti la nécessité, lorsqu'il a ordonné sa solennelle réorganisation, et qu'il a voulu que désormais les fêtes civiques, établies pour perpétuer la mémoire des heureux événemens, ne fussent plus séparées des solennités religieuses. Ce profond législateur prévoyoit que cette séparation, imprudemment admise dans le régime révolutionnaire, porteroit tôt ou tard un coup

mortel à la morale publique, qui doit, comme la morale privée, avoir Dieu seul pour objet. En conséquence il a jugé qu'*avec la religion naturelle de bonnes lois ne suffisent pas*. Il a jugé, qu'aux moyens politiques du Gouvernement, il est nécessaire, pour les rendre efficaces, d'ajouter les moyens religieux; et qu'indépendamment des lois, des tribunaux et des Juges, il faut, à la nation même la mieux civilisée, un culte, des temples et des Pasteurs.

D'ailleurs, M. F., il n'est besoin que de se livrer quelques instans aux plus simples réflexions, pour se convaincre que les lois seules, sans culte religieux, seroient presque toujours insuffisantes. Par l'efficacité qui leur est propre, elles n'impriment dans l'esprit humain que la crainte des peines qu'elles prononcent : elles n'arrêtent, par cette crainte, que le bras du malfaiteur. Au lieu que la Religion, dont le sentiment se nourrit par l'exercice du Culte, les sanctionne dans la conscience, prévient le désir même du crime, et en arrête jusqu'à la pensée.... Les lois pénales, lorsque leur influence directe est isolée, ne parlent qu'à l'imagination et aux sens; et, lors même qu'on reconnoît qu'elles sont justes, elles ne forment que ce qu'on appelle l'*opinion*. Au lieu que la Religion, et le Culte qui l'accompagne, parlent à l'esprit et au cœur, et produisent ce qu'on doit appeler le *sentiment*. Or, quelle différence dans les effets de ces deux causes ! Le voleur, par exem-

ple, qui n'a été aperçu de qui que ce soit, est parfaitement tranquille du côté de la loi, qui ne peut l'atteindre. Il ne lui reste plus rien de l'impression qu'elle lui a faite. Mais la Religion, dont il a étouffé la voix en commettant le crime, la Religion reste encore dans son ame, si du moins il a été, dans sa première jeunesse, solidement instruit. Et parce que, de sa nature, elle produit le sentiment, elle réclame de temps à autre, et sa réclamation opère souvent la résipiscence du coupable. Une circonstance extraordinaire, une maladie dangereuse suffit quelquefois pour lui ouvrir les yeux : il reconnoît alors et confesse son crime : il en obtient le pardon; et redevient vertueux.

A cette efficacité du Culte, qui est éprouvée dans tous les pays, nos philosophes, qui la méconnoissent, oseront-ils opposer leur propre morale, qui en est indépendante? Diront-ils encore que, sans l'exercice d'aucun culte, on peut être sage administrateur, probe magistrat, généreux ami, brave militaire, et par conséquent moralement vertueux?.... Mais savent-ils bien ce que c'est que *morale*, ce que c'est que *vertu*, ceux qui croyant à peine l'existence de Dieu, ne reconnoissent d'autre religion que la loi naturelle qu'ils expliquent et observent à leur gré? Peuvent-ils le savoir, ceux sur-tout qui faisant profession du matérialisme ou du fatalisme, n'admettent pas même le dogme philosophique de l'immor-

talité de l'ame? Appellerons-nous, mes chers Auditeurs, *vertu morale*, une sagesse intéressée qui consiste à adapter les moyens qu'on emploie à la fin qu'on se propose? Donnerons-nous ce nom sacré à une probité humaine qui n'est soutenue que par le désir d'acquérir une bonne réputation, ou par la crainte de perdre la confiance publique? Le donnerons-nous à cette générosité ostensible par laquelle on veut s'attirer de la considération, ou à laquelle on se détermine par quelques affections personnelles? Appellerions-nous même *vertu morale*, la bravoure d'un militaire qui, dans les efforts de son courage, n'auroit en vue que d'accélérer son avancement ou d'acquérir une brillante réputation? Non, sans doute; parce que nous sommes heureusement dans l'habitude réfléchie de penser qu'il n'y a de vraiment et moralement vertueux que les hommes, sages par principes, généreux par charité, braves par devoir, et probes par religion. Notre opinion est fondée sur cette vérité incontestable : *les actes humains peuvent être bons et utiles par leurs effets, mais ils ne sont moraux et méritoires que par leur motif*. Si ce motif est contraire, ou seulement étranger à la volonté du Créateur, qui seul en est l'appréciateur et le juge, ils sont, à ses yeux, par ce défaut radical, dépourvus de moralité, et ne méritent aucune récompense. Ils cessent également d'être moraux et méritoires aux yeux des hommes, dès que le

vice de leur motif est connu. Aussi, lorsque le Gouvernement, qui ne juge pas l'intention, croit devoir récompenser publiquement certaines actions d'éclat, ce n'est pas proprement un hommage qu'il rend à leur moralité, mais un encouragement qu'il accorde à ceux qui les ont faites. Il veut les déterminer à en faire encore de semblables dans l'occasion; il veut multiplier le nombre de leurs imitateurs.

Croyez donc, M. T. C. F., qu'il n'est point de véritable vertu sur la terre, si elle n'a, si je puis m'exprimer ainsi, sa racine dans le Ciel; qu'il ne peut en exister aucune sans un rapport direct et positif à l'Auteur de la nature, comme cause première et suprême législateur; qu'il n'y a d'actions vertueuses et méritoires que celles que nous faisons pour nous conformer à ses décrets éternels; et que c'est dans cette conformité de notre conduite à son immuable volonté, que consiste essentiellement toute la morale. Ces vérités sont les conséquences nécessaires de notre croyance à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'ame, fondemens de tous les cultes en général, et particulièrement du nôtre. Plaignons, Messieurs, plaignons ceux qui ne veulent en exercer aucun, parce qu'ils se persuadent qu'il n'y a d'autre Dieu que la nature matérielle, et qu'ils n'aspirent à d'autre immortalité que celle de l'opinion publique. Plaignons sur-tout les aveugles sectateurs de leur pernicieuse doctrine, qui,

entraînés pas leurs funestes exemples, abandonnent les exercices publics de la Religion. Détrompons-les par les nôtres; faisons tout ce qui est en notre pouvoir, pour les ramener dans nos temples, et s'y occuper du sort de leur ame immortelle.

Nous allons en ce moment, pour remplir le vœu du décret impérial qui nous rassemble, rendre grâce à Dieu du rétablissement du culte par le concordat; profitons de cette circonstance pour le prier de bénir nos charitables efforts envers nos frères égarés. Et pour obtenir ce nouveau bienfait, réclamons la médiation de la très-sainte Vierge et de saint Napoléon, à qui nous devons adresser nos prières et nos chants dans la procession que nous allons faire. Prions encore et sur-tout pour la conservation des jours précieux de Sa Majesté, et pour le succès de ses glorieuses entreprises, dont le but constant est d'accélérer la conclusion de la paix. Ainsi soit-il.

---

A V I S.

*Nous recommandons aux Pasteurs qui croiront devoir faire usage de ce discours, à la fête prochaine du 15 août, de le lire tel qu'il est, sans addition ni retranchement quelconque.*

DIJON, 3 avril 1809.

† H. REYMOND, Év.

---

A DIJON, de l'imprimerie de BERNARD-DEFAY.



